



DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMST 2025-06-08

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Mission de coordination SPS – Construction du Nouvel Alcazar

AVENANT N°1

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, notamment le 4°,

VU la délibération du Conseil Municipal, N° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant la délégation au Maire, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, la compétence relative à la préparation, la passation l'exécution, le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Dans le cadre de la **Mission de coordination SPS pour la Construction du nouvel Alcazar** avec la société **QUALICONSULT SECURITE** dont le siège se situe 7 & 8 rue Jean Mermoz 13008 MARSEILLE il est nécessaire de passer un avenant avec cette société.

■ **Montant initial de la lettre de commande :**

- Montant HT : 5 485,50 €
- Taux de la TVA : 20 %
- Montant TTC : 6 582,60 €

■ **Modifications introduites par le présent avenant :**

Le présent avenant a pour objet la prolongation du délai de la mission pour suivi de travaux :

■ **Incidence financière de l'avenant :**

L'avenant a une incidence financière sur le montant de la lettre de commande :
(Cocher la case correspondante.)

☐

Non

☒

Oui

Montant de l'avenant :

- Montant HT : 1 519,33 €
- Taux de la TVA : 20%
- Montant TTC : 1 823,20 €
- % d'écart introduit par l'avenant : **+ 27,70 %**

Nouveau montant du marché public :

- Montant HT : 7 004,83 €
- Taux de la TVA : 20%
- Montant TTC : 8 405,80 €

Mis en ligne le 24/07/2025 à 10h56

REÇU EN PREFECTURE
le 24/07/2025

Application agréée E-legalite.com

99_RU-004-210402095-20250723-2025_06_08D

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de signer l'AVENANT N°1 avec la société **QUALICONSULT SECURITE**.

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 3 : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le préfet des Alpes de Haute Provence et à la société **QUALICONSULT SECURITE**.

Fait à Sisteron, le 23 juillet 2025

Pour copie conforme

Le Maire,

D. SPAGNOU